

**Appel à Projets
Développement durable
Année scolaire 2021-2022**

Règlement et critères de recevabilité

L'objectif de ce dispositif est de soutenir des projets rendant les élèves acteurs d'une initiative dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

➔ OBJECTIFS EDUCATIFS :

Volet contenu :

- Acquérir et approfondir des connaissances sur un thème et une problématique liés à l'environnement et au développement durable, grâce à une approche pluridisciplinaire, du local au global ;
- Se positionner sur un sujet, exercer son esprit critique, devenir citoyen informé, critique, engagé ;

Volet humain : Apprendre autrement à travers la mise en place d'un projet :

- Se confronter directement à la réalité : observer, se questionner, enquêter, analyser avant de réaliser une action concrète, de la suivre et de la pérenniser ;
- Etre acteur de la construction d'un projet, développer des compétences (anticipation, organisation, communication, argumentation, travail en équipe, compétences techniques, manuelles, relationnelles...) et des savoir-être (coopération, tolérance, curiosité, diplomatie, empathie...) ;
- Donner envie aux élèves de s'impliquer en faveur du développement durable à l'échelle individuelle et collective.

→ THEMATIQUES :

Les projets présentés ne devront pas détailler l'ensemble des actions menées dans l'établissement en lien avec le développement durable, mais se focaliser sur une des thématiques présentées ci-dessous. Dans le cas où plusieurs projets sont menés sur des thématiques différentes, une candidature devra être effectuée par thématique.

Les thématiques sont :

- **Biodiversité** : Observer, identifier la biodiversité dans mon environnement et la préserver ; appréhender les liens entre biodiversité et espèce humaine (services des écosystèmes, impacts des activités humaines sur les écosystèmes et sur l'humain, la santé)
- **Ressources et déchets** : Comprendre et agir aux étapes du cycle de vie d'un produit : utilisation des ressources naturelles (diminution, gestion), consommation responsable (achats, réemploi, réutilisation), gestion des déchets (recyclage). Comprendre la notion de [sac-à-dos écologique](#) d'un produit. Appréhender les externalités générées à ces différentes étapes (énergie grise, ressources, déchets, impacts sur les milieux naturels) et proposer des solutions alternatives.
- **Alimentation** : Découvrir l'aliment par l'éducation au goût, l'expérimentation culinaire. Enquêter sur l'itinéraire d'un aliment du champ à l'assiette et sur ses caractéristiques (variété, production, transformation...), enquêter sur les habitudes et cultures alimentaires de chacun. Comprendre le lien entre alimentation et santé, environnement, climat, société, inégalités. Aller vers l'amélioration des pratiques alimentaires des élèves.
- **Territoire durable** : Découvrir son environnement proche, comprendre la structuration d'un territoire et ses choix d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture. Enquêter sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques reliés, puis proposer des solutions pour un territoire plus durable. Cette thématique pourra être abordée sous l'angle du dérèglement climatique, via une évaluation des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle d'un territoire ou d'un établissement, puis des propositions de mesures d'atténuation ou d'adaptation.

Le sujet du climat/du dérèglement climatique pourra aussi être la porte d'entrée vers un travail sur une de ces thématiques. Il peut aussi permettre de prendre de la hauteur afin d'aborder la thématique sur un plan plus global. Des ressources pédagogiques adaptées ont été sélectionnées en annexe.

De la même façon, la prise en compte de l'aspect social du développement durable, abordant le bien-être et la santé, la gouvernance et la démocratie, l'enjeu de construction collective vers une nécessaire transition écologique pourra se traduire

dans les actions envisagées, la gouvernance du projet et les partenariats établis avec des structures du territoire.

Afin de mobiliser les établissements sur les sujets spécifiques de **l'éco-mobilité** et de **l'énergie**, le Conseil départemental propose un accompagnement clé en main et entièrement financé : le programme Liberté'Pieds et le Challenge CUBE.S : l'accompagnement proposé est ainsi différent et plus complet. Plus d'informations sur les pages dédiées du site internet :

- CUBE.S : [Challenge CUBE.S sur l'énergie - Valdoise](#)
- Liberté'Pieds : [Programme Liberté'pieds - Valdoise](#)

➔ DEMARCHE A SUIVRE :

Chaque projet présenté devra s'inscrire dans une démarche-projet comportant une phase d'état des lieux, de mise en œuvre et d'évaluation.

- **La phase d'état des lieux** permettra aux élèves de se familiariser au thème, de connaître le point de départ de l'établissement à ce sujet (actions déjà mises en place, comportements observés, équipements, résultats déjà atteints...), et d'étudier la faisabilité ou la pertinence d'une action. Elle peut consister en des observations et enquêtes dans l'établissement, des interviews d'acteurs investis sur ce thème, des reportages, etc.
- **La phase de mise en œuvre** d'actions pourra ensuite en découler : mise en place d'aménagements, réalisation d'une exposition, d'une campagne de communication pour réduire le gaspillage alimentaire, d'une œuvre artistique, mise en place d'un composteur, du tri du papier dans l'établissement... ou toute autre action répondant à une problématique bien identifiée.
- **La phase d'évaluation** est destinée à faire un/des bilan(s) avec les parties prenantes, en fonction des critères quantitatif et qualitatif définis au départ, et à assurer les conditions de suivi et de pérennisation du projet

➔ PROGRAMMES SUPPORTS

Les différentes phases pourront s'appuyer sur les programmes supports présentés en annexe.

➔ ETAPES DE LA CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS :

Le dépôt de la candidature à l'appel à projet se déroulera en trois étapes :

- 1. Pré-inscription** : Les porteurs de projets font acte de candidature, indiquant la thématique choisie, une brève description du projet et des personnels impliqués via un premier formulaire mis à leur disposition.
- 2. Réunion collective de définition des projets** : Les porteurs de projets et les partenaires (associations, syndicats, éco-organismes...) se rencontrent afin

d'envisager ensemble des partenariats (interventions potentielles, outils pédagogiques disponibles, formations...). Cette réunion a pour but d'affiner, de compléter les pré-candidatures et de formaliser les candidatures finales.

- 3. Dépôt des projets et jury :** Période durant laquelle les porteurs de projets finalisent les derniers éléments (budget, matériel, devis aux prestataires...) et apportent leur candidature définitive.

→ CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

Chaque projet présenté doit remplir les conditions suivantes :

Dès la pré-inscription :

- Etre porté par un collège public du Val d'Oise ;
- Avoir un lien direct avec le projet d'établissement, en vue de s'inscrire dans une démarche globale de développement durable ;
- Mentionner les acteurs impliqués

Suite à la réunion de définition du projet, lors du dépôt de candidature définitive :

- S'inscrire dans une approche transdisciplinaire (plusieurs matières et professeurs impliqués) et/ou interprofessionnelle (enseignants, vie scolaire, équipe médico-sociale, ...)
- Favoriser l'implication des élèves (participation active des élèves dans le choix du projet et réflexion sur l'état des lieux et les actions à mener) ;
- Comporter un **programme** sur l'année avec **différentes étapes**. Le projet pourra s'envisager sur plusieurs années. Pour l'heure, ce sont les actions de l'année 2021-2022 qui seront soutenues et qui devront être décrites.

Le **renouvellement d'un projet** primé en 2020/2021 sera possible sur l'année 2021/2022 :

- sous condition d'un format répondant aux exigences du présent règlement et aux thématiques retenues, décrites ci-dessus.
- Avec des objectifs mis à jour.

Nb : voir paragraphe « Bilan à fournir en cas de participation à l'Appel à projets 2020-2021 » page 7.

→ ACCOMPAGNEMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE :

La Direction de l'Environnement et du Développement Durable du Conseil départemental se tient à votre disposition pour vous aider à concevoir et structurer votre projet.

35 projets seront retenus au maximum. Les équipes-projet bénéficieront ainsi de :

- Une subvention, dont le montant sera déterminé par le jury, basée sur les devis fournis dans le dossier de candidature ;
- Une journée de formation entre porteurs de projets et partenaires, prévue le mercredi 6 octobre 2021,
- Une éventuelle visite individuelle dans l'année scolaire sur demande (entre décembre 2021 et mai 2022).

Enfin, un événement de restitution se tiendra en juin pour les projets qui se seraient distingués, sous réserve de conditions sanitaires favorables.

→ ENGAGEMENTS DES CANDIDATS :

- Participer à la 1^{ère} journée de formation d'octobre ;
- Se rendre disponible pour une réunion individuelle ou collective avec les collègues voisins entre décembre 2021 et mai 2022 ;
- Le cas échéant, être présent à l'évènement de restitution des projets en fin d'année scolaire avec un groupe d'élèves ayant participé au projet et y présenter la démarche menée ;
- Dresser un bilan financier (lignes de dépenses liées au projet) et un retour qualitatif du projet, reprenant les critères d'évaluation de la candidature (diaporama photo, ou sous forme de texte par mail...)
- Utiliser la subvention perçue pour couvrir les dépenses annoncées dans le dossier de candidature, retenues par le jury.

→ UNE ATTENTION PARTICULIERE SERA PORTEE AUX PROJETS :

- Associant un partenaire éducatif dans son suivi (p exemple. Association, artiste ou entreprise du domaine de l'environnement et/ou du développement

- durable) et favorisant la mobilisation d'un ou plusieurs partenaires du territoire (collectivités locales, établissements scolaires, associations, etc...)
- Prenant en compte le but social du développement durable : participation de tous (élèves acteurs et créateurs du projet), bien-être et santé, ouverture culturelle, solidarité, handicap, cohésion et lien social entre habitants, lien intergénérationnel...
 - Prévoyant de faire la promotion du projet et le valoriser au sein du collège (articles web ou journal, portes ouvertes, affiches, animation d'ateliers) ;
 - S'appuyant sur un des programmes proposés (Vigie-Nature Ecole, ...)
 - Visant à renforcer la continuité pédagogique entre l'école et le collège (cycle 3)
 - Prévoyant des sorties scolaires avec des modes de transport doux (pédestre, cycliste) dans la mesure du possible.

→ MODALITES DE FINANCEMENT :

La subvention :

Les dossiers retenus à l'issue du jury de l'Appel à projets bénéficieront d'un soutien du Conseil départemental. Il s'agit d'une subvention permettant la réalisation du projet, et apportant une **aide partielle**. Le collège doit obligatoirement participer au financement du projet, et ce, à hauteur au minimum de 10% du coût total de celui-ci.

L'apport de co-financements extérieurs (hors Education Nationale et familles) sera apprécié.

Dépenses éligibles à l'Appel à Projets :

- Les intervenants extérieurs (association, entreprise, etc.) ;
- L'achat de petit matériel ;
- Les frais de transports à hauteur d'un déplacement sur site dans le territoire du Val d'Oise (Espace naturel, usine d'incinération de déchets, usine de potabilisation...etc.) dans la limite de 300 euros par projet.

Dépenses non éligibles :

- Les voyages scolaires, les entrées de sites dans le cadre de sorties proposées,

- L'achat de matériel informatique et numérique (appareils photos, tablettes, etc.)

Si votre projet le nécessite, un prêt de matériel est possible auprès de la Maison de l'Education du Val d'Oise. Liste de matériel sur www.creatice.ac-versailles.fr/

Bilan à fournir en cas de participation à l'Appel à projets 2020-2021 :

En cas de participation à l'Appel à projets 2020-2021, le collège doit fournir un bilan qualitatif et financier des dépenses effectuées, correspondant aux postes identifiés par le Jury lors de son analyse et de sa décision d'attribution.

Par ailleurs, compte-tenu des différentes contraintes imposées aux établissements en 2020-2021 dues à la crise sanitaire (fermetures des établissements en avril, demi-groupes, etc), certaines interventions financées dans le cadre de l'Appel à projets ont pu être annulées par les collèges. A ce titre :

1. Les interventions restantes peuvent être reconduites à l'automne : nous vous saurions gré de bien vouloir prendre attache rapidement avec le ou les intervenants, fixer un nouveau calendrier d'interventions et régler au plus vite les prestations afin de ne pas mettre les structures en difficultés financières.
2. Les interventions restantes ne peuvent pas être reconduites à l'automne (enseignant référent quittant le collège en juin, classes ciblées ne pouvant être reconstituées,...) : le montant attribué en 2020-2021 dédié à ces interventions sera retranché de la subvention attribuée en 2021-2022.

Le budget :

Le budget du projet présenté doit prendre en compte l'ensemble des dépenses et recettes inhérentes au projet. **Toute dépense devra être justifiée.** Les devis devront impérativement être intégrés à votre dossier de candidature.

Documents à fournir pour les établissements ayant été primés en 2020/2021 :

- le bilan du dernier projet réalisé comportant une évaluation des objectifs annoncés (si ce bilan n'a pas déjà été envoyé en fin d'année)
- le bilan de trésorerie (état de dépense du prix attribué) : extraction des lignes financières reliées au projet développement durable ou factures.

CALENDRIER

Ouverture des pré-inscriptions : 25 août 2021

Clôture des pré-inscriptions : 16 septembre 2021 à minuit

Journée de formation : Mercredi 6 octobre 2021 en matinée

Vacances scolaires : 23 octobre au 7 novembre 2021

Dépôt des candidatures définitives : 12 novembre 2021

Jury de sélection : 2 décembre 2021

Résultats et attribution des subventions : décembre 2021 et janvier 2022

Vous pourriez être convié à la journée de restitution des projets, date à déterminer en fin d'année scolaire 2022.